

LA CGT VOUS INFORME SUR VOS DROITS

LES MÉDAILLES

Aux salariés du périmètre Commun, 3 types de récompenses

1. Médaille d'Honneur du travail
2. Médaille de l'UIC (Uniquement pour ceux relevant de la Convention Collective de la Chimie)
3. Récompenses Air Liquide

1. Médaille d'Honneur du Travail

- La médaille d'argent, accordée après 20 ans de services (valeur de la médaille 60€)
- La médaille de vermeil, accordée après 30 ans de services (valeur de la médaille 63€)
- La médaille d'or, accordée après 35 ans de services (valeur de la médaille 88€)
- La grande médaille d'or, accordée après 40 ans de services (valeur de la médaille 97€)

Ancienneté à prendre en compte : ensemble des employeurs de sa carrière.

Pour en bénéficier, le salarié doit constituer un dossier comprenant :

- formulaire cerfa n°11796*01 https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11796.do
- photocopie d'une pièce d'identité (recto verso),
- photocopies des certificats de travail de chaque employeur,
- attestation récente du dernier employeur,
- pour les personnes ayant accompli des services militaires (ou assimilés), attestation des services accomplis au titre du service national ou photocopie du livret militaire,
- pour les mutilés du travail, photocopie du relevé des rentes.

Suivant les départements, le dossier est à déposer en Préfecture ou Sous Préfecture ou à la DIRECCTE. Sur présentation du diplôme remis à cette occasion par l'administration, le service RH de la filiale Air Liquide commandera la médaille adéquate accompagnée d'une prime de 27,50€.

2. Médaille UIC (Industries Chimiques)

2 types de médailles :

- Médaille d'argent massif / médaille de bronze argenté, pour les 20 ans
- Médaille d'or / médaille de vermeil, pour les 35 ans

ATTENTION: Il faut avoir effectué 20 ou 35 ans dans une ou plusieurs industries relevant de l'Industrie Chimique. En cas d'employeurs différents, communiquer au service RH les certificats de travail des différents employeurs pour justification.

Le don accordé par l'Air Liquide à l'occasion de la remise de l'une de ces médailles est de :

- 306 Euros pour la médaille de 20 ans de services
- 535,50 Euros pour la médaille de 35 ans de services



3. Récompenses Air Liquide

Tout salarié ayant 30 ou 40 ans d'ancienneté dans le Groupe Air Liquide (arrêté au 31 décembre) est éligible à une récompense de :

- 459 Euros pour 30 ans de services
- 612 Euros pour 40 ans de services

EN RÉSUMÉ :	MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL	MÉDAILLE DE L'UIC	RÉCOMPENSES AIR LIQUIDE
20 ANS	x (27,50€)	X (306€)	
30 ANS	x (27,50€)		X (459€)
35 ANS	x (27,50€)	X (535,50€)	
40 ANS	x (27,50€)		X (612€)

LA CGT RESTE DISPONIBLE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS POUR CONTACTER LA CGT

- Thierry Bérout (Coordinateur CGT Air Liquide) : ✉ thierry.beroud@fnic-cgt.fr
- J-P. Ferrandes (Coordonnateur adjoint CGT Air Liquide) : ✉ jean-pierre.ferrandes@airliquide.com

☎ 06 77 28 85 40
☎ 06 21 12 45 77

 [Coordination Cgt Du Groupe Air Liquide](#)